

CONTRAT LEGUMES SAISON 2025-2026

A imprimer en 2 exemplaires (+ 1 pour vous si vous en voulez un exemplaire) et à remettre à Emilie Bataille, responsable filière.

Entre la maraîchère: Michelle Andrade Vinueza - La Millotte 81390 Briatexte - 07 83 91 91 20

Et le mangeur/mangeuse :

Demeurant à :

Tél :

mail :

OBJET DU CONTRAT : Fourniture de 37 paniers de légumes bio de saison, répartis de la semaine du lundi 5 mai 2025 au 6 mars 2026.

L'engagement court sur la saison. En cas de déménagement ou de bouleversement familial, un accord sera proposé entre le mangeur/mangeuse et la maraîchère.

Certification Ecocert consultable sur le site de l'agence bio.

Livraisons le vendredi de 17 h 45 à 19 h devant la médiathèque de Castelmaurou, chaque semaine jusqu'au 19 décembre inclus. Compte tenu des jours fériés, les livraisons de tout le mois de mai seront faites exceptionnellement le lundi. Pas de livraison le vendredi 15 août. Pas de livraison non plus le 26 décembre 2025, ni le 2 janvier 2026.

Livraisons hiver : 9 et 23 janvier, 6 et 20 février, 6 mars 2026.

L'agricultrice s'engage à cultiver des légumes biologiques de saison, en essayant le plus possible de diversifier les variétés, de fournir des légumes ultra-frais, et de proposer des paniers équilibrés. Malgré tout, il peut arriver, en raison de la météo, des maladies et des ravageurs, que les résultats soient aléatoires de temps en temps. Le mangeur/mangeuse s'engage à prendre en compte ces aléas possibles.

Le mangeur/mangeuse s'engage également à tenir 1 ou 2 permanences dans l'année, c'est-à-dire à être présent.e de 17 h 30 jusqu'à la fin de la permanence, afin d'aider le déchargement des légumes, l'installation et la distribution, le rangement. La liste pour s'inscrire manuellement est disponible à chaque distribution. Le mangeur/mangeuse de permanence devra également gérer les retards/absences éventuels, et s'arranger avec les personnes concernées pour la récupération de leur panier.

De même, étant conscient.e que certaines tâches ne peuvent pas être réalisées par l'agricultrice seule, le mangeur/mangeuse viendra 1 à 2 matinées par an au champ donner un coup de main (récolte patate douces, désherbage, récolte courges...), ce qui permettra de découvrir les cultures, mieux se connaître, poser des questions et par là mieux comprendre les contraintes de la maraîchère.

Chaque mangeur/mangeuse doit faire en sorte de pouvoir récupérer son panier ou le faire récupérer, y compris pendant ses congés ou absences.

Règlement : par CHÈQUES

Le prix moyen sur l'année du panier est fixé à 27 €,

1 panier par semaine soit 999 € pour 37 paniers.

soit 9 chèques de 100 € + 1 chèque de 99 € (encaissé en mai)

soit 4 chèques de 200 € + 1 chèque de 199 €

Les chèques sont à faire à l'ordre de Michelle Andrade Vinueza et à joindre lors de la remise des contrats, ils seront encaissés vers le 25 du mois, de mai à février.

OU

1 panier par mangeur/mangeuse une semaine sur deux : « co-panier »

soit 560 € pour 21 paniers => vérifier avec Michelle qui est votre co-panier.

soit 10 chèques de 56 €

soit 5 chèques de 112 €

=> En tout état de cause, aucun versement, même partiel, ne peut être exigé de l'acheteur /acheteuse avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L121-25 du Code de la consommation. Dans les 7 jours, jours fériés compris à compter de la signature du présent contrat, l'acheteur/acheteuse a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec AR. La renonciation, adressée à l'agricultrice, peut être notifiée au moyen du formulaire en bas de page joint au présent contrat ou sur papier libre.

Fait à :

Le :

Signature de la maraîchère :



Signature du mangeur/mangeuse :

RENONCIATION

Annulation de commande - articles L121-3 à L121-26 du Code de la consommation.

Conditions : compléter et signer ce formulaire, l'envoyer en lettre recommandée avec AR à l'adresse de l'agricultrice

L'expédier au plus tard le 7^e jour à partir de la date de signature du contrat, ou si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, l'expédier le 1^{er} jour ouvrable suivant.

Je soussigné.e

Demeurant

Déclare annuler la commande ci-après :

Date de la commande ;

Signature :